



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!**

**POLITIQUE DE SERVICE
ET DE TARIFICATION
DU CAMP DE JOUR MUNICIPAL**

VERSION 2025

**ADOPTÉ LE 7 AVRIL 2025
RÉSOLUTION 07-04-0314**

POLITIQUE DE SERVICE ET DE TARIFICATION DU CAMP DE JOUR MUNICIPAL

La Municipalité offre un service de camp de jour municipal aux citoyens et contribuables. Dans ce contexte, la Municipalité adopte une politique de service et tarification du camp de jour municipal. Cette politique consiste à établir, auprès des usagers résidents et non-résidents, les conditions nécessaires à la participation des enfants au camp de jour de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

1. DÉFINITIONS

Aux fins de cette présente politique, les termes ci-après indiqués ont les significations suivantes :

- ✚ **ENFANT** : Personne physique, âgée de 5 à 11 ans;
- ✚ **RÉSIDENT** : Toute **personne résidant** sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!
- ✚ **NON-RÉSIDENT** : Toute personne qui ne réside pas sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

2. OBJECTIFS

- ✚ Permettre aux jeunes d'explorer et d'être initiés à des activités sportives et artistiques;
- ✚ Encourager l'activité physique et la pratique sportive chez les jeunes;
- ✚ Favoriser l'autonomie et la créativité des enfants;
- ✚ Promouvoir des valeurs de respect et de bonne conduite entre les jeunes.

3. LIEU ET DURÉE DU CAMP DE JOUR

La Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! tient annuellement un camp de jour, au Centre des loisirs ou autres endroits déterminés par la Municipalité (Gymnase de l'école George Gauvin et salle Municipale).

Le camp de jour débute dans la semaine du 25 juin et ce pour une période de huit semaines.

4. HORAIRE ET SERVICE DE GARDE

Le service de garde sera offert de 7 h 30 à 9 h 00 et de 16 h 00 à 17 h 15.

Les activités d'animation du camp de jour se tiendront de 9 h 00 à 16 h 00.

5. INSCRIPTION

L'inscription au Camp de jour de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! doit obligatoirement être faite par les parents/tuteurs. Aucune inscription par un tiers ne sera acceptée.

La Municipalité se réserve le droit de fermer les inscriptions au camp de jour lorsque le ratio moniteur-enfant est atteint. Les inscriptions seront en fonction du principe « premier arrivé, premier servi » et les résidents de Saint-Louis-du-Ha! Ha! seront priorisés considérant le nombre limité de places disponibles, soit 55 places maximum par semaine.

Le service de garde n'est pas inclus dans le prix et il y aura des frais supplémentaires pour la participation aux sorties durant le 8 semaines du camp de jour.

Pour faire une inscription au Camp de jour, il est obligatoire de fournir les documents suivants :

Pour les enfants de Saint-Louis-du-Ha! Ha! (résidents)

- ✚ Fiche d'inscription en ligne dûment complétée ;
- ✚ Fiche médicale à complétée;

Pour les enfants de l'extérieur de Saint-Louis-du-Ha! Ha! (non-résidents)

- ✚ Fiche d'inscription – Camp de jour dûment complétée et signée ;
- ✚ Fiche médicale à complétée;

L'inscription devient officielle à la réception de tous les documents et du paiement.

6. TARIFICATION

Tarification pour le camp de jour 2025 :

TARIFICATION			
RÉSIDENT		NON-RÉSIDENT	
1 ^{er} enfant	180.00 \$	1 ^{er} enfant	180.00 \$
2 ^e enfant	150.00 \$	2 ^e enfant	150.00 \$
3 ^e enfant	150.00 \$	3 ^e enfant	150.00 \$

7. SERVICE DE GARDE

Service de garde pour le camp de jour 2025 :

TARIFICATION			
RÉSIDENT		NON-RÉSIDENT	
Par enfant	120.00 \$	Par enfant	120.00 \$

8. REMBOURSEMENT

Les inscriptions sont non remboursables sauf pour des raisons médicales avec présentation d'un certificat médical ou pour déménagement avec preuve à l'appui.

Dans le cas d'une annulation ou de modification des activités par la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! les personnes inscrites seront remboursées en totalité, sans frais d'administration. Une personne peut annuler son inscription avant le début des activités (25 juin). Considérant que la municipalité a dû engager des frais pour la préparation du camp de jour, le remboursement est effectué en retenant des frais d'administration, représentant 15 % du montant de l'inscription.

Les frais de camps seront remboursés uniquement en cas de maladie, en proportion du

temps non couru et sur production d'un certificat médical.

Il n'y aura aucun remboursement si l'enfant ne se présente pas au camp ou s'il quitte pour toute autre raison.

9. PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

En tout temps, la direction du camp de jour se réserve le droit d'annuler l'inscription d'un enfant qui ne respecte pas les règles de conduite établies ou bien un enfant qui met en péril la sécurité des participants et des animateurs.

10. MODE DE PAIEMENT

Pour confirmer officiellement la place de votre enfant, le paiement de l'inscription doit être effectué en totalité avant la date de début du camp de jour.

Les modes de paiement sont les suivants :

- ✚ **DÉBIT** – Le paiement par débit peut se faire seulement à la réception du bureau Municipal durant les heures d'ouverture du bureau ;
- ✚ **ARGENT COMPTANT** – Le paiement en argent comptant peut se faire seulement à la réception du bureau Municipal durant les heures d'ouverture ou lors de la rencontre d'information *;
- ✚ **CHÈQUE** – Le paiement par chèque peut se faire seulement à la réception du bureau Municipal durant les heures d'ouverture et doit être libellé au nom de la « Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! »;
- ✚ **PLATEFORME QIDIGO** - Vous pouvez également effectuer le paiement via notre plateforme de réservation en ligne. Un lien sera partagé sur la page Facebook et le site internet de la municipalité <https://saintlouisduhaha.com/>.

* Une date pour la rencontre vous sera communiquée ultérieurement sur la page Facebook et le site internet de la municipalité <https://saintlouisduhaha.com/>.


Des frais de 50.00 \$ seront facturés pour tout chèque sans provision.

11. ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA POLITIQUE

La présente politique a été adoptée par le Conseil municipal de Saint-Louis-du-Ha! Ha! le 7 avril 2025.



Mélissa Lord
Mairesse



Marie-Josée Corbin
Directrice générale et greffière-trésorière